



Compte-rendu CHS-CT exceptionnel du 10 février 2015

A la demande des organisations syndicales, le CHSCT s'est réuni en séance plénière pour débattre des difficultés des agents suite à une récente tentative de suicide dans le département.

Les enquêtes du CHSCT ne sont ni des enquêtes administratives ni des enquêtes de police. Elles suivent minutieusement le guide méthodologique et ont pour objet de rassembler les données relatives aux conditions de travail (Tableau de bord de Veille Sociale, demande de mutation en cours, turn-over, organigramme fonctionnel, données de carrière de l'agent). Elles visent à apporter des préconisations pour améliorer la prévention des risques psycho-sociaux que peuvent subir les collègues quel que soit leur grade, améliorer les conditions de travail au sein des unités et ainsi prévenir tout risque pour le personnel encore en poste.

Les faits communiqués par la direction et par le corps médical, ainsi que les renseignements obtenus sur place et auprès de l'agent, n'ont pas fait apparaître de dysfonctionnement dans le système d'alerte.

Les Organisations Syndicales ont voté à l'unanimité de ne pas diligenter une enquête.

Nous vous rappelons l'importance de ne pas rester isolé et de ne pas attendre pour prendre l'attache des services sociaux ou du médecin de prévention en cas de difficultés. De plus, vous pouvez contacter le psychologue de l'action sociale qui assure des permanences en tant que psychologue indépendant, sur les crédits du Budget d'Initiative Local (BIL) du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS). Tous sont tenus au secret professionnel. Les collègues ne doivent donc pas hésiter à les consulter en cas de besoin. Les militants syndicaux sont également disponibles et présents aux côtés des collègues pour les épauler face aux difficultés professionnelles.

En 2012, 26 cas de suicides étaient à déplorer au sein de Bercy, et 3000 cas de souffrances au travail étaient recensés.

Le nombre des suicides était en augmentation de 40% depuis 2009. Malheureusement l'année **2015** verra cette progression continuer.

Face à cela, le CHSCT doit systématiquement enquêter sur les suicides et les tentatives, afin de proposer des mesures urgentes.

Les suppressions d'emplois massives au sein du ministère, la baisse des moyens et la dégradation des conditions de travail subséquente sont la cause principale de ces actes désespérés qui sont susceptibles de toucher tous les collègues, quel que soit leur grade.

Pour **FO Finances** comme pour la **Fédération Générale des fonctionnaires FO**, face aux risques psycho- sociaux l'heure n'est plus à l'affichage, ni à la communication. Les politiques visant à renforcer l'individualisation des carrières, et donc l'individualisme (RGPP, MAP, mobilité, accord QVT) en déstructurant les rapports de travail ne peuvent plus masquer l'impact catastrophique des suppressions d'emplois, de la réduction drastique des moyens de fonctionnement et du manque de reconnaissance du travail des agents.

Cela fait des années que la **Fédération des Finances FO** au travers les CHSCT et CDAS a alerté les directions sur la recrudescence des situations difficiles.

Plus généralement, les militants syndicaux sont au quotidien amenés à soutenir un nombre croissant de collègues en difficulté, et aux recensements officiels (TBVS), il convient d'ajouter un "chiffre noir" de la détresse au travail. L'augmentation du nombre de tous les types d'arrêts maladie en est une des preuves.

C'est pourquoi il faut prévenir ces actes de désespoir en ne se contentant pas de faire du curatif a posteriori, mais en agissant en amont sur les causes de ces drames (suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail).

La délégation **FO FINANCES**

Section locale **Force Ouvrière** Finances : DDFIP De l'Essonne 91012 Evry

@ : fo.drifip91@dgfip.finances.gouv.fr Site web départemental: www.fo-dgfip-sd.fr/091/